



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU JEUDI 04 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf le quatre avril à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° B-2019-15

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE OPERATION DE MISE EN ACCESSIBILITE, AMELIORATION THERMIQUE ET ACOUSTIQUE ET SECURISATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

MEMBRES EN EXERCICE : 28 - QUORUM : 15 - PRESENTS : 20 - PROCURATIONS : 1 - VOTANTS : 21

**Présents :**

APT : M. Jean AILLAUD, M. Frédéric SACCO  
BUOUX : M. Philippe ROUX  
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)  
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Edmond GINTOLI  
CERESTE : M. Gérard BAUMEL  
GARGAS : M. Maxime BEY  
GOULT : M. Didier PERELLO  
JOUCAS : M. Lucien AUBERT  
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN  
LIOUX : M. Francis FARGE  
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY  
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON  
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT  
ST MARTIN DE CASTILLON : M. Pierre CARBONNEL  
ST PANTALÉON : M. Luc MILLE  
ST SATURNIN LES APT : M. Christian BELLOT, M. Philippe LEBAS  
VIENS : Mme Mireille DUMESTE  
VILLARS : M. Guy SALLIER

**Absents excusés :**

APT : Mme Dominique SANTONI  
AURIBEAU : M. Frédéric NERVI  
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT  
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI  
LAGARDE D'APT : Mme Elisabeth MURAT  
MURS : M. Xavier ARENA  
SIVERGUES : Mme Gisèle MARTIN

**Procuration de :**

MÈNERBES : M. Patrick MERLE donne pouvoir à M. Gilles RIPERT (Président)

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu, la délibération n°2016-96 du 19 mai 2016 relative aux délégations au bureau de certaines attributions du conseil communautaire,

**Considérant**, le projet de réalisation d'une opération de mise en accessibilité, d'amélioration thermique et de sécurisation du conservatoire de musique à rayonnement intercommunal,

Cette opération consiste à réaliser au cours de l'année 2019 :

- Travaux de mise en accessibilité PMR du R+3
- Travaux d'amélioration thermique des menuiseries extérieures Rdc, R+1 et R+2
- Travaux de sécurisation du plancher R+1

**Considérant**, le coût prévisionnel de cette opération à hauteur de 160 000 € HT,

**Considérant**, que cette opération est susceptible de bénéficier de subventions au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Le Président propose à l'assemblée de délibérer pour solliciter une demande de subvention selon le plan de financement ci-dessous.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
OUÏ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Approuve, le plan de financement prévisionnel suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
Montant estimatif des dépenses HT		Montant estimatif des recettes	
<b>Travaux de mise en accessibilité, amélioration thermique et sécurisation du Conservatoire de musique</b>	Travaux d'amélioration thermique € 80 000	DETR Investissement bâtiments communaux et intercommunaux 35 %	56 000 €
	Travaux de sécurisation du plancher R+1 € 60 000	DSIL 35 % Mise aux normes et sécurisation des équipements publics	56 000 €
	Travaux de mise en accessibilité PMR € 20 000	Autofinancement 30%	48 000 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b> €	<b>160 000</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>160 000 €</b>

**Sollicite**, les aides financières auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2019 à hauteur de 56 000 euros et de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2019 à hauteur de 56 000 euros,

**Autorise**, Monsieur le Président à signer le dossier de demande de subvention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Président  
Gilles RIPERT



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.*



